

## **Interfel réaffirme sa détermination à lutter contre toute fraude liée à l'origine des fruits et légumes frais**

**À la suite de la révélation par la préfecture des Bouches-du-Rhône d'une suspicion de francisation de fruits et légumes frais, Interfel rappelle qu'elle se porte partie civile aux côtés d'autres organisations dans le cadre de l'ouverture d'une procédure judiciaire.**

Pour Interfel, lutter contre les fraudes sur les origines est une priorité car, au-delà de la tromperie sur l'information des consommateurs, cela remet en cause d'une part les équilibres économiques de la filière et d'autre part les efforts entrepris par les producteurs.

Le respect de la réglementation en France ainsi que des accords interprofessionnels s'appliquant sur les produits français nécessite un renforcement des contrôles sur l'origine, cette dernière étant pour rappel une obligation réglementaire pour les fruits et légumes frais.

La recherche et l'expérimentation doivent, au travers de nouveaux investissements, renforcer les outils de traçabilité liée aux origines, d'autant plus que certaines demandes sociétales comme le développement du vrac constituent un accroissement du risque.

L'utilisation par les opérateurs de marques collectives liées à l'origine, comme le logo « Fruits et légumes de France » induit l'application d'un contrôle complémentaire exercé par l'Interprofession par l'intermédiaire de son organisme composé d'experts, qui en vérifient le bon usage sur tout le territoire.

Ainsi, l'utilisation du logo « Fruits et légumes de France » permet de conforter l'action en justice d'Interfel en cas de fraude avérée.

Interfel soutient les autorités françaises quant au renforcement des contrôles dans le cadre de la réglementation en vigueur.

### **Contact presse**

Victoire GENEST – 01 49 49 15 21 - 06 15 52 15 08 – [v.genest@interfel.com](mailto:v.genest@interfel.com)

### **A propos d'Interfel :**

Créée en 1976, Interfel, l'Interprofession des fruits et légumes frais, rassemble l'ensemble des produits issus de la filière des fruits et légumes frais. Tous les stades représentant les métiers de la filière sont représentés : production, coopération, expédition, importation, introduction, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés) et restauration collective. Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique.

[www.interfel.com](http://www.interfel.com) / [www.lesfruitsetlegumesfrais.com](http://www.lesfruitsetlegumesfrais.com)





